



## Lactalis Nestlé Ultra Frais Marques CUINCY

### LES LIMITES SONT DEPASSEES !!!

Dernièrement, et soit disant au nom de l'hygiène, la direction a fait connaître sa nouvelle liste de mesures... Les principales suivies de commentaires :

- *L'ensemble du personnel doit observer une hygiène corporelle irréprochable.*

Jusque là, rien d'extraordinaire et nous informons la direction, que les règles élémentaires d'hygiène s'apprennent dès le plus jeune âge. Enfin, un petit rappel de sa part « ne mange pas de pain ». Donc, soyons propres !

- *Les tenues de travail autorisées doivent être propres et portées fermées....*

Pour porter des tenues propres, il faudrait qu'elles soient propres juste après le nettoyage, ce qui n'est pas garanti à tous. Il faudrait aussi un nombre de vêtements suffisant pour se changer en cas de besoin... Enfin...

- *Tous les salariés, dans les zones de production et les magasins, doivent porter une charlotte qui doit couvrir les oreilles et toute la chevelure. Les barbes et les moustaches doivent être couvertes par un cache barbe.*

Même les salariés ne travaillant pas dans les zones de production doivent porter une charlotte... Allez donc savoir pourquoi ...

Mais cela ne suffit pas, la chasse aux poils est ouverte. Alors à partir de quelle longueur les poils sont concernés par cette consigne ? A notre connaissance, aucun texte sur le sujet n'est paru au Journal Officiel !

Ne supportant pas le cache barbe, certains salariés ont rasé leur bacchante, qui pourtant, était portée fièrement depuis des décennies.

Attention, la prochaine étape sera peut être les cils et sourcils. Car ceci porte à croire que tout poil qui ne sera pas caché devra disparaître !

- *Les bijoux, montres, boucles d'oreilles, piercings, chaînes et bracelets ne sont pas permis dans les zones de production et les magasins à l'exception d'une simple alliance (lisse, non sertie de pierres).*

Après la barbiche des hommes, ce sont les femmes qui sont visées, et ça continue... Faut-il craindre une recrudescence des réclamations pour la présence de boucles d'oreilles ou autres dans les pots ? C'est à croire...

De même toutes les alliances ne sont pas autorisées, la direction se moquant royalement du symbole qu'elles représentent.

Que les futures mariées prennent bien en compte le détail du sertissage, autrement dit, les consignes de l'établissement pèseront dans le choix de l'alliance.

- *Les effets personnels (vêtements, sacs, médicaments et appareil photo) doivent être laissés au vestiaire.*

Surtout, avant d'entrer dans les ateliers, rien dans les mains et rien dans les poches. Attention à ceux qui pourraient être tentés par l'espionnage industriel... Pas d'appareil photo.

*-Les mains doivent être lavées : à chaque prise de poste, à l'entrée des ateliers de production, à chaque passage aux toilettes (...) Les ongles doivent être propres, courts et non vernis (...) L'usage de parfum et de maquillage doit être modéré.*

Dans le cas où vous l'auriez oublié : LAVEZ –VOUS et que les crados se mettent au pas. Pour ce qui est du parfum, la direction compte-t-elle créer des postes de « renifleurs », et comme pour le maquillage quelle est la mesure, et le niveau de tolérance ?

- *Toute lésion, blessure apparente doit être couverte par un pansement adhésif bleu fourni par l'usine et/ou protégé par un gant. La perte d'un pansement doit être signalée.*

C'est clair, si vous êtes blessés, surtout ne le gardez pas pour vous !

- *Les maladies contagieuses ou infectieuses doivent être déclarées au service médical.*

Soyez sympa, ne venez pas contaminer vos collègues, eux, peuvent encore travailler !

- *Les journaux et magazines sont interdits dans les zones de production.*

Ne prenez pas l'usine pour une salle d'attente ou un PMU.

- *Tout matériel et outils comprenant du bois ainsi que les cutters à lames sécables, agrafes, punaises trombones et épingles sont interdits dans les ateliers de production. La perte ou le bris de lunettes ou de lentille de contact doit être signalée, ainsi que les cutters et aiguilles. Les stylos utilisés doivent être sans bouchons.*

Bref, laissez votre quincaillerie là où elle est. Pour la perte de lunettes ou lentilles et sauf à prendre les salariés pour des demeurés, le bon sens devrait l'emporter. Quand au bouchon de stylo, c'est un motif de réclamation qui est écarté, on ne sait jamais, un bouchon dans un pot, « ça la fou mal ! ».

S'ajoute à cette liste :

-Enlever la blouse ou en enfiler une, à usage multiple avant d'entrer dans une salle fumeurs, bonjour les odeurs...

-Enlever le vêtement du haut avant d'entrer aux toilettes, le bas est peut être prévu pour plus tard...

La CGT avait désapprouvé au Comité d'Etablissement de juillet, et la grande majorité des salariés condamne ces mesures portant atteinte à l'intégrité et aux libertés. L'hygiène a bon dos, alors que les procédés de fabrication sont de plus en plus « fermés ».

Ce règlement ne date pas d'hier, mais récemment, un nouveau pas a été franchi, et que nous réserve l'avenir si nous laissons faire ?

La CGT vous appellera à réagir en répondant aux initiatives qui seront prises dans le cas où la direction ne revoit pas sa copie.

---

CGT

BULLETIN D'ADHESION

CGT

oooooooooooooooooooooooooooo

NOM : .....

Prénom : .....

(à remettre à un militant CGT de votre connaissance)